

La collecte : une opération pérennisée



La quantité d'emballages de produits phytosanitaires produite annuellement dans le département du Cantal est faible par rapport à bon nombre de régions agricoles françaises. Néanmoins, les agriculteurs cantaliens utiliseraient annuellement 8,5 tonnes de bidons (environ 25 000 bidons).

Une filière nationale existe

Elle est pilotée par la société « [ADIVALOR](#) » qui fédère les industriels, les distributeurs, et la profession agricole.

Cette structure assure également le **financement du transport et du traitement**. En pratique, les points de collectes sont mis en place chez les magasins distributeurs qui souhaitent participer à l'opération. Ces points de collecte sont donc **mis à la disposition des agriculteurs et de tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires**.

Une attestation de remise de déchet est laissée aux personnes qui participent à ces collectes pour justifier d'une élimination satisfaisante de leurs déchets phytosanitaires.

Les collectes dans le Cantal

La Chambre d'Agriculture du Cantal a sollicité les distributeurs du département pour la mise en place de ce service aux agriculteurs. Très rapidement, tous les acteurs se sont montrés intéressés et une première opération a vu le jour en juin 2005 sur le sud-ouest du Cantal (Châtaigneraie et bassin d'Aurillac).

Après un résultat encourageant, la collecte a été étendue à tout le département en 2006 et se renouvelle désormais tous les ans, généralement en juin.

Les types de déchets collectés

Pour tout renseignement : Yann Rolland (04 71 45 55 54) à la Chambre d'Agriculture du Cantal.

